

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 10 SEP. 2017

portant nomination des membres du jury du concours externe pour l'accès au corps de technicien(ne) d'art, métiers du textile, spécialité « artiste licier » du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2017

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n°2009 -1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2017 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement dans le corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Bruno MOTTIN, conservateur général du patrimoine, département recherche du centre de recherche et de restauration des musées de France, est désigné en qualité de président du jury du concours externe pour l'accès au corps de technicien(ne) d'art, métiers du textile, spécialité « artiste licier » du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Marie-Hélène BLANCHARD, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », cheffe de service adjointe, atelier de tissage de tapis de Lodève, département de la production, Manufacture nationale de la Savonnerie, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;

- Monsieur Dominique MAILLET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « artiste licier », atelier de Beauvais ville, département de la production, Manufacture nationale de la tapisserie de Beauvais, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;

- Madame Lauriane OBRY, technicienne d'art de classe supérieure, métiers du textile, spécialité « artiste licier », département de la production, Manufacture nationale de la tapisserie des Gobelins, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Marie-Hélène BLANCHARD, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », cheffe de service adjointe, atelier de tissage de tapis de Lodève, département de la production, Manufacture nationale de la Savonnerie, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **10 SEP. 2017**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

